



## Mise a pied pour accusation de vol et de propositi

-----  
Par Visiteur

Bonjours,je suis accuser de de vol et de proposition indescente par une personne que j'ai interppelé en janvier 2009.cette meme personne a été interpellé par moi le jeudi 24/06/10.elle a pris rendez-vous avec la directrice de mon lieu de travaille et a ramené des personnes externes du site pour atester par écrit ma que je vol dans le magasin.J'ai eu mon employeur au telephone qui ma dit que je suis accusé de vol et de proposition sur mineur et majeur.Que doit-je faire svp je suis totalement perdue meme si je sais que je n'ai rien fait?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai eu mon employeur au telephone qui ma dit que je suis accusé de vol et de proposition sur mineur et majeur.Que doit-je faire svp je suis totalement perdue meme si je sais que je n'ai rien fait?

Qu'est-ce que votre employeur compte faire?

Quel est précisément votre travail?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonsoir,j'ai reçu la lettre de convocation et de la mise a pied a titre conservatoire.Mon employeur ne ma rien dit mais je pense c'est pour licencement pour faute grave.

NB:je suis chef de securité au printemps de tours et je gere une équipe de 3 personne.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonsoir,j'ai reçu la lettre de convocation et de la mise a pied a titre conservatoire.Mon employeur ne ma rien dit mais je pense c'est pour licencement pour faute grave.

Oui, la mise à pied conservatoire est généralement annonciatrice d'un licenciement. Dans ce cas, vous pourrez tout à fait contester le motif devant le conseil des prud'hommes. Si vous parvenez à démontrer que la personne qui vous accuse, avait des chances de vous en vouloir et que par voie de conséquence, ses allégations, non corroborées par d'autres éléments, sont fausses. Vous pourriez ainsi chercher à obtenir gain de cause en faisant prononcer le licenciement comme nul.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Cette personne ma dit aussi que je l'avais appelé et lui avais donnée rendez vous.Apres l'avoir interpellé et garder ca piece d'indentité a la demande d'une responsable du magasin,elle est revenue ds l'aprem midi et ma demander de lui remettre ca piece d'indentité car nous n'étions pas habilité a la carder.Je lui ai dit a ce moment que j'allais fr une copie de ca piece d'indentité et lui remettre,elle ma dit qu'elle étai pressé et ma donnee son numero de téléphone et ma demander de la rappelé d'ici une heure.J'ai donnée appelé une une apres et pour qu'elle vienne la cherché.elle dit que

c'est a ce moment la que je lui ai fait des propositions et donné des rendez vous alors que c'est totalement faux. Que doit-je faire svp

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

cette personne m'a dit aussi que je l'avais appelé et lui avais donné rendez vous. Après l'avoir interpellé et garder cette pièce d'identité à la demande d'une responsable du magasin, elle est revenue ds l'après midi et m'a demandé de lui remettre cette pièce d'identité car nous n'étions pas habilités à la garder. Je lui ai dit à ce moment que j'allais faire une copie de cette pièce d'identité et lui remettre, elle m'a dit qu'elle était pressée et m'a donné son numéro de téléphone et m'a demandé de la rappeler d'ici une heure. J'ai donné appelé une fois après et pour qu'elle vienne la chercher. Elle dit que c'est à ce moment là que je lui ai fait des propositions et donné des rendez vous alors que c'est totalement faux. Que doit-je faire svp

Cela ne change en rien ma réponse. Vous avez tout à fait la possibilité de vous défendre lors de l'entretien préalable de licenciement après quoi, si le dossier de votre employeur ne contient pas d'autre preuve, vous pourrez contester le licenciement devant le conseil des prud'hommes. IL n'y a rien d'autre à faire pour le moment.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Je vous remercie beaucoup. Je vous tiendrais au courant de l'évolution de mon dossier.